

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 990

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Leboeuf et M. Saddier

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« - favoriser l'équipement des logements collectifs en compteurs-répartiteurs. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important tend à favoriser l'équipement des logements collectifs en compteurs-répartiteurs afin de conduire les consommateurs à faire des économies d'énergie, et ce notamment dans le chauffage.